

Délibération n°DEL-19-1254

**Approbation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le
déploiement d'une station de production et de distribution
d'hydrogène "vert"**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	107
Procurations :	26
Date de convocation :	15 novembre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gratentour	M. Patrick DELPECH
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN,

	Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES

Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
M. Laurent MERIC	Claude RAYNAL
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Mireille ABBAL
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Jean-Jacques BOLZAN
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Cécile RAMOS	Michèle BLEUSE
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Dominique COQUART	Martine BERGES

Conseillers excusés

Pibrac	M. Bruno COSTES
--------	-----------------

Délibération n° DEL-19-1254

Approbation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène "vert"

Exposé

En juin 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire annonçait la mise en œuvre d'un Plan national de déploiement de l'hydrogène avec la triple ambition de créer une filière industrielle française décarbonée, d'ouvrir de nouvelles perspectives au stockage des énergies renouvelables et de développer des solutions zéro émission pour les transports.

En cohérence avec la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte d'août 2015, Toulouse Métropole a précisé sa volonté de lutter contre le changement climatique en adoptant en juin 2019 le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) définitif autour des objectifs suivants :

- réduction de 20 % de la consommation du territoire par rapport à 2016 ;
- diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- doublement de la part d'énergies renouvelables locales dans la consommation.

Ce contexte a renforcé la nécessité d'avoir une vision globale et stratégique sur l'ensemble des productions et consommations énergétiques du territoire ; c'est pourquoi Toulouse Métropole a élaboré en 2018-2019 son Schéma Directeur des Energies dégageant des trajectoires à horizon 2030 et 2050 et déclinant un Plan d'actions opérationnelles à engager dès 2019.

L'état des lieux des productions et consommations énergétiques et la scénarisation ont notamment mis en évidence les enjeux énergétiques liés à la mobilité urbaine sur le territoire. En effet, en 2017 le transport représentait 38 % de la consommation d'énergie finale et 56 % (1 680 k.tonnes de CO₂) des émissions de gaz à effet de serre de Toulouse Métropole.

Le plan d'actions qualité de l'air engagé par Toulouse Métropole en juin 2018 qui intègre la promotion et le développement des modes doux et du report modal doit permettre la réduction de cette consommation énergétique.

L'hydrogène dit « vert », majoritairement issu d'énergie renouvelable ou de récupération, est un levier complémentaire à ces démarches ; cette filière présente l'avantage d'une capacité de stockage des énergies renouvelables, d'une autonomie pour l'électromobilité, et d'une réduction des émissions de polluants.

Dans le cadre du PCAET porté par Toulouse Métropole et de la mission d'animateur territorial de la transition énergétique associée, Toulouse Métropole souhaite favoriser le développement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain par la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur la mise à disposition d'un terrain pour le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène verte.

1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'HYDROGÈNE

L'hydrogène n'est pas une énergie en tant que telle mais constitue une solution de stockage de l'énergie qui offre de nouvelles opportunités pour :

- le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation - en effet il contribue à pallier la variabilité temporelle des énergies alternatives ;

- l'électromobilité : l'hydrogène embarqué apporte des solutions pour garantir autonomie et disponibilité pour des véhicules à usage professionnels et lourds.

Associé à une production d'énergie vertueuse, l'hydrogène permet d'assurer des impacts positifs sur la qualité de l'air et l'environnement. Pour des véhicules à hydrogène, il n'y a ni émission de particules fines - ce qui est intéressant dans la perspective de la zone à faible émissions, ni aucune émission de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie.

Si plusieurs acteurs privés et publics engagent des expériences innovantes sur le sujet, le modèle économique n'est pas encore mature pour un développement à grande échelle ; même si le coût des stations hydrogène a baissé ces dernières années, le soutien financier public reste actuellement encore indispensable.

2 . FINANCEMENTS ADEME ET RÉGION

En complément des politiques publiques de soutien à l'innovation, le gouvernement a confié à l'ADEME la mission de faciliter les premiers déploiements de la filière hydrogène par le biais d'appels à projets permettant d'accompagner la demande en cofinçant des réalisations et des investissements pour des flottes captives.

Dans le cadre du Plan Hydrogène Vert, la Région Occitanie a annoncé, sur la période 2019-2030, la mobilisation de 150 M€. Trois sessions d'appels à projets sont annoncés sur la période 2020-2021.

Afin de pouvoir collaborer avec les porteurs de projets Hydrogène dans la mobilisation de ces financements de l'ADEME et de la Région, et ainsi assurer le développement d'un projet de station hydrogène, Toulouse Métropole souhaite engager un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un porteur de projet.

a) Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Toulouse Métropole n'a pas vocation à gérer la production d'hydrogène mais souhaite se positionner, dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'environnement, comme facilitateur en favorisant le développement de projets de mobilité hydrogène sur son territoire par la mise à disposition d'un terrain. C'est la raison pour laquelle il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les meilleurs candidats en mesure d'assurer la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production par électrolyse et de distribution d'hydrogène gazeux pour une flotte de véhicules de transport sur le territoire toulousain.

b) Critères de l'appel à manifestation d'intérêt

Afin d'évaluer la pertinence du projet, il sera demandé aux candidats de fournir une étude de faisabilité démontrant la viabilité technique et économique du projet. Cette dernière devra préciser les capacités potentielles de production, les éventuels sites de distribution complémentaires mais également l'analyse des flottes captives.

Le lauréat se positionnera comme concepteur, investisseur et exploitant de la future station ; il assurera l'étude technique et financière du projet avec la description des installations dans leur ensemble ainsi que les procédés mis en œuvre. Devront notamment être détaillés les éléments de dimensionnement envisagés, l'environnement de l'installation ainsi que les paramètres de fonctionnement.

Il veillera à l'analyse de la performance environnementale du projet avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation de carburants fossiles évitée ainsi que la réduction des polluants locaux.

Il assurera que l'investissement est directement connecté à des capacités de production issues d'énergies renouvelables ou de récupération, soit lié à des capacités de production d'électricité renouvelable via des contrats d'achats d'énergie.

Il procédera également à l'analyse des flottes captives en recensant et en caractérisant les flottes captives de proximité pouvant être alimentées. Il pourra s'agir des collectivités terri-

toriales, des entreprises locales de service public, ou tout autre utilisateur de l'hydrogène, public ou privé, professionnel ou de loisir, ancré sur le territoire. Cette étape nécessitera notamment une enquête auprès des ces gestionnaires de flottes.

Afin d'apprécier la viabilité économique du projet, il sera également attendu l'analyse économique du projet d'investissement et d'exploitation des installations de production et de distribution d'hydrogène intégrant les divers coûts (consommables, entretien, maintenance, assurances, etc.). À ce titre, une vision des acteurs privés susceptibles de se fournir en hydrogène sera à présenter. De même les prix de commercialisation de l'hydrogène décarboné devront être précisés pour apprécier l'intérêt économique de ces acteurs d'acquérir de l'hydrogène.

Enfin, la mise en perspective de ce projet dans le cadre d'une trajectoire de plus long terme pour le territoire sera appréciée afin de vérifier sa cohérence avec les politiques et mesures engagées localement en faveur de la transition écologique : développement des énergies renouvelables sur le territoire ; politiques locales santé-environnement de réduction des émissions de polluants.

Les critères d'analyse et de sélection des projets proposés sont les suivants :

- Performance environnementale (réduction des émissions de polluants, gaz à effet de serre, etc.) ;
- Fiabilité technique ;
- Viabilité du modèle économique.

Une Commission sera chargée de suivre cet appel à manifestation d'intérêt, d'examiner les projets des candidats, puis de proposer à Monsieur le Président un candidat, conformément aux critères prédéfinis.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du jeudi 07 novembre 2019,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article unique

D'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, en vue de la mise à disposition d'un terrain pour la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production et de distribution d'hydrogène dit « vert » pour une flotte de véhicules, sur un terrain mis à disposition par Toulouse Métropole sur la zone de l'Oncopole,

De charger Monsieur le Président, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, de rédiger le cahier des charges nécessaire au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et de procéder à ce lancement.

Une nouvelle délibération désignera le lauréat à l'issue de la procédure susvisée.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 28/11/2019

Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

